

OBJET

**SECURISATION DU RESAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
DE LA ZONE HAUTE DE LA BRETAGNE PAR MOBILISATION DE LA ZONE BASSE**

**AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU PROGRAMME
OPERATIONNEL EUROPEEN**

Lors de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2008, vous avez approuvé le projet de sécurisation du réseau de distribution d'eau potable de la zone haute de la Bretagne, par mobilisation des ressources de la zone basse.

Ce projet qui consiste :

- * A réaliser un dispositif de refoulement du réservoir des écoles vers la station de la Bretagne ;
- * A renforcer le stockage sur le site du réservoir des écoles avec la création d'un nouveau réservoir de 2000 M3 ;
- * A étendre la zone de distribution du réservoir des écoles par la pose d'une canalisation de diamètre 150mm, permettant le maillage des réseaux du chemin du milieu et de la partie basse du chemin bois rouge.

Cette opération d'un montant global de 2 070 881,53 € TTC peut être subventionnée par le programme opérationnel européen 2007 - 2013 cadre d'intervention FEDER, mesure 3.14 sous mesure 2.

Le coût de cette opération se décompose comme suit :

	Montant HT	Montant TTC
Etudes de maîtrise d'œuvre	81 693,60	88 637,56
Mission CSPS	7 260,00	7 877,10
Travaux	1 819 692,98	1 974 366,88
Total	1 908 646,58	2 070 881,54

Et le plan de financement s'établirait ainsi :

RAPPORT N° 09/3-33

BOULEVARD
FRANÇOIS
MURPHY
FRANCOIS
MURPHY

Financier	Taux	Montant
Union Européenne	30 %	572 593,97 €
Etat Région Département Autre partenaire public	20 %	381 729,32 €
Commune	50 %	954 323,29 €
Total		1 908 646,58 €

Je vous demande :

1°) d'approuver le plan de financement

2°) de m'autoriser à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Union Européenne et des autres collectivités, et signer tous documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Gilbert ANNETTE

OBJET**SECURISATION DU RESAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
DE LA ZONE HAUTE DE LA BRETAGNE PAR MOBILISATION DE LA ZONE BASSE****AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU PROGRAMME
OPERATIONNEL EUROPEEN**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT n° 09/3-33 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement / Développement Durable et Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

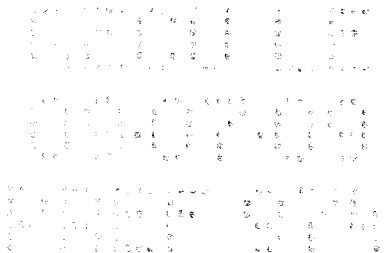
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le plan de financement de l'opération de sécurisation du réseau de distribution d'eau potable de la zone haute de la Bretagne par mobilisation de la zone basse.

Financier	Taux	Montant
Union Européenne	30 %	572 593,97 €
Etat Région Département Autre partenaire public	20 %	381 729,32 €
Commune	50 %	954 323,29 €
Total		1 908 646,58 €

DELIBERATION N° 09/3-33



ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes

ARTICLE 3

Les recettes obtenues seront imputées au Chapitre 13 du Budget Annexe de l'Eau

ARTICLE 4

Les dépenses afférentes à cette opération seront imputées sur les crédits ouverts sur le chapitre 23, Article 2315 du budget annexe de l'eau.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 7 JUIL. 2009



Gilbert ANNETTE